



Droit et devoirs d'un lotisseur / d'un maire

Par **jeromeaurely**, le **21/01/2009** à **19:22**

bonjour , je suis propriétaire d'une maison en lotissement neuf , nous avons eu une réunion avec le maire , le lotisseur et le notaire afin de constituer une association de trois personnes (un président , un trésorier et un secrétaire) , ces personnes ont eu une enveloppe qui leur a été remise pour finir les quelques travaux qu'ils restent à faire (un peu de voirie , le branchement de l'éclairage public , ainsi que quelques bricoles) tout ces petits travaux dépasseraient déjà l'enveloppe donnée ! et nous habitons depuis 2 ans ce lotissement qui n'a toujours pas l'éclairage public ! ma question : la mairie à t'elle le droit de tout déléguer à une association de trois personnes qui sont du lotissement sans que tout soit terminé et pour le dépassement de l'enveloppe , doit t'on impérativement mettre la main à la poche si cela nous est demandé ? en vous remerciant par avance de votre réponse ; je vous prie d'agréer , monsieur , l'expression de mes sentiments distingués .